

# SOUTIEN A L'ECONOMIE : LES BANQUES MOBILISEES

**PGE, reports d'échéances de crédits, ...**

WEBINAR GNI

Solenne LEPAGE – Directrice générale adjointe FBF

David VERFAILLIE – Chargé de mission FBF

27 avril 2021



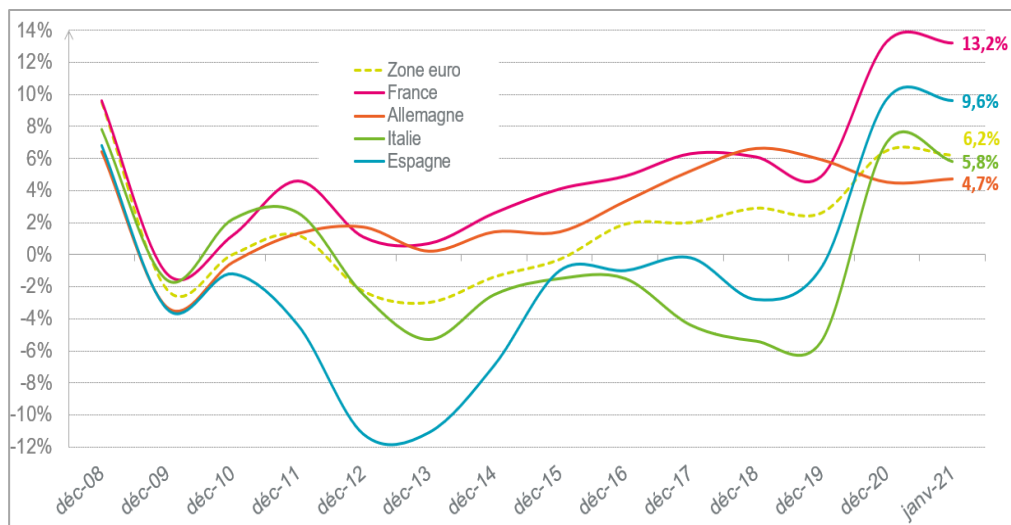
FÉDÉRATION  
BANCAIRE  
FRANÇAISE

# LA CROISSANCE DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES EN FRANCE EST L'UNE DES PLUS ÉLEVÉES DE LA ZONE EURO

- Sur un an, les crédits aux entreprises sont en forte croissance en France : **+13,2%**
  - Leur croissance est moins élevée pour la zone euro : **+6,2%**
  - Des taux favorables : un différentiel de **69 points de base** en faveur des PME en France
- (Banque centrale européenne, à fin janvier 2021)

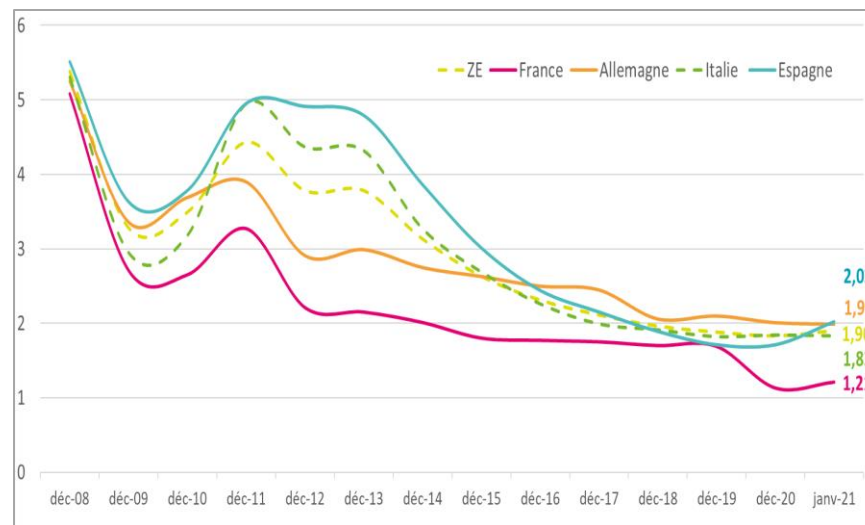
## Taux de croissance des crédits aux entreprises en Europe

Source : Banque centrale européenne



## Taux d'intérêt des nouveaux crédits pratiqués aux PME (en pourcentage)

Source : Banque centrale européenne

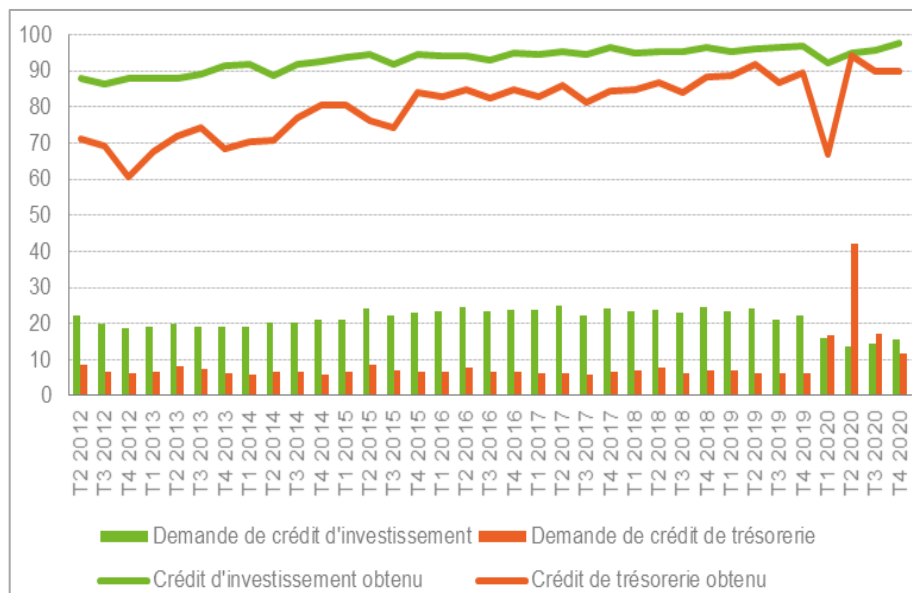


# UN LARGE ACCES AU CREDIT POUR LES PME ET LES TPE

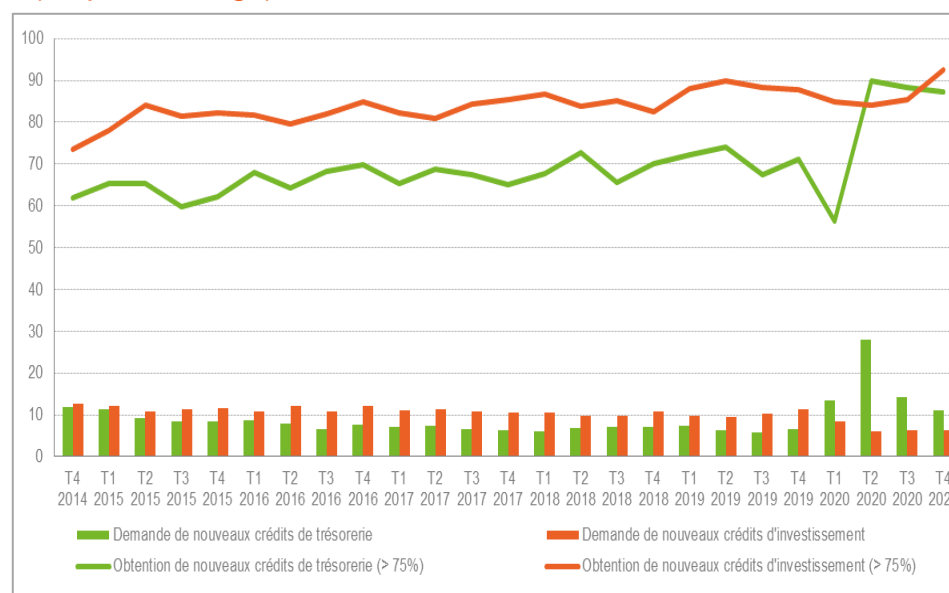
- Le taux d'accès des PME aux crédits de trésorerie se maintient au niveau élevé atteint au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020, avec **90%** de demandes satisfaites en lien avec l'obtention de PGE
- Le taux d'accès aux crédits d'investissement progresse de nouveau avec **98%** des PME qui obtiennent en totalité ou en grande partie les crédits demandés, après 96% au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020
- Sous l'effet de la mise en œuvre des PGE, le taux d'obtention des crédits de trésorerie pour les TPE reste élevé avec **87%** des demandes satisfaites

(Banque de France, enquête auprès de 4.000 PME et 2.500 TPE au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020)

**Demande et accès des PME au crédit en France**  
(en pourcentage)



**Demande et accès des TPE au crédit en France**  
(en pourcentage)



# FOCUS SUR LES CREDITS AUX ENTREPRISES DE L' « HEBERGEMENT-RESTAURATION »

- En janvier 2021, **50,7 Mds€** de crédits au secteur vs. 36,5 Mds€ en 2020
  - 4,6 Mds€** de crédits mobilisables en janvier 2021 vs. 4,1 Mds€ en 2020
  - + 31,4%** de progression sur un an, entre janvier 2020 et janvier 2021 (+ 4,9% entre 2019 et 2020)
- Il s'agit des crédits accordés mais non tirés/utilisés par les entreprises.  
Ex: facilités de caisse, lignes de crédits court terme...*

(Banque de France, stat infos crédits par taille d'entreprises, janv 2020 et 2021)

## Encours de crédits aux entreprises résidentes par catégorie de crédit et par secteur

(encours en milliards d'euros, TC en pourcentage) W

	mobilisés		mobilisés et mobilisables	
	Encours	TC annuel	Encours	TC annuel
	jan. 21	jan. 21/jan. 20	jan. 21	jan. 21/jan. 20
Agriculture, sylviculture et pêche (AZ)	57,7	6,0	65,7	5,4
Toutes industries (BE)	150,8	14,1	252,1	14,8
- dont Industrie manufacturière (C)	117,7	16,6	194,1	17,6
Construction (FZ)	68,7	21,4	104,2	16,6
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (G)	174,3	16,9	245,4	14,1
Transports et entreposage (H)	44,7	19,9	56,8	20,5
<b>Hébergement et restauration (I)</b>	<b>46,1</b>	<b>36,0</b>	<b>50,7</b>	<b>31,4</b>
Information et communication (JZ)	28,6	29,9	50,6	9,8
Activités immobilières (LZ)	465,4	6,1	510,5	5,8
Conseils et services aux entreprises (MN)	79,5	26,9	101,5	24,6
Enseignement, Santé humaine, action sociale et autres services (PS)	57,7	16,9	67,0	18,9
Holdings	23,8	19,7	28,7	20,2
<b>Total</b>	<b>1 197,3</b>	<b>13,4</b>	<b>1 533,0</b>	<b>12,5</b>

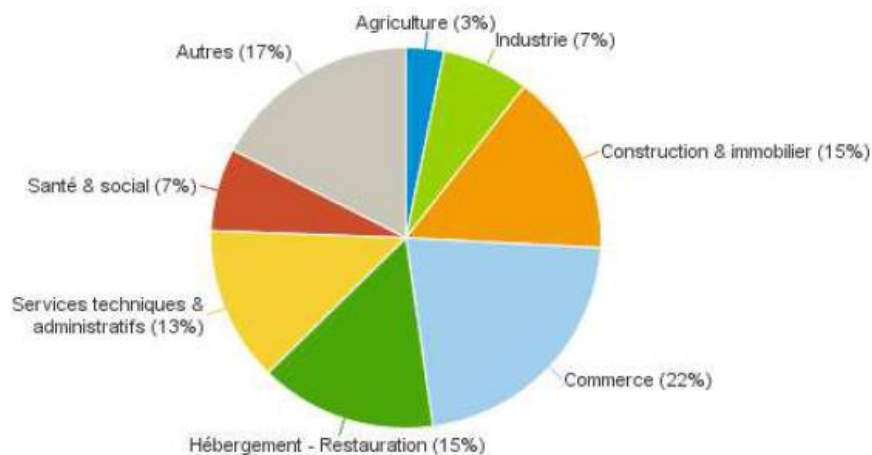
En 1 an  
**+ 12%**  
de crédits mobilisables  
au secteur du  
**CHR**

# LES PGE AUX ENTREPRISES DU SECTEUR « HEBERGEMENT-RESTAURATION »

- Près de **15%** des entreprises bénéficiaires de PGE :
- **98 355** entreprises au total
- Montant total de **10,753 Mds**
- **838 nouveaux hôtels et restaurants** ont obtenu un PGE pour la première fois, entre le 12/03 et le 16/04/2021
- Sur 1 mois, **171 millions€** distribués au secteur

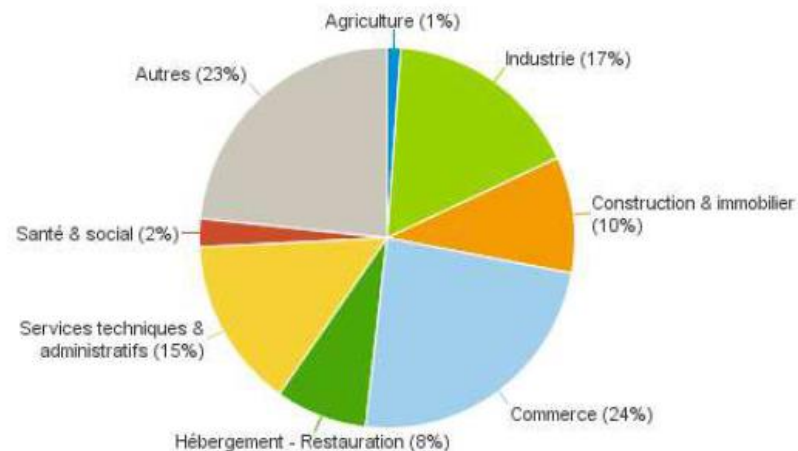
(Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance – tableau de bord PGE au 16 avril 2021)

**Nombre d'entités bénéficiant du PGE**  
Suivi Banque de France au 16/04/2021



Agriculture : section A  
Industrie : sections B, C, D, E  
Construction & Immobilier : sections F, L  
Commerce : section G

**Montants accordés**  
Suivi Banque de France au 16/04/2021



Hébergement - Restauration : section I  
Services techniques & administratifs : sections M, N  
Santé & social : section Q  
Autres : sections H, K, J, O, P, R, S, T, U

# ACTUALITES PGE

- Possibilité de souscrire un PGE d'ici au **31 décembre 2021**
- L'utilisation du PGE est confirmée pour faire face aux **dettes d'exploitation**

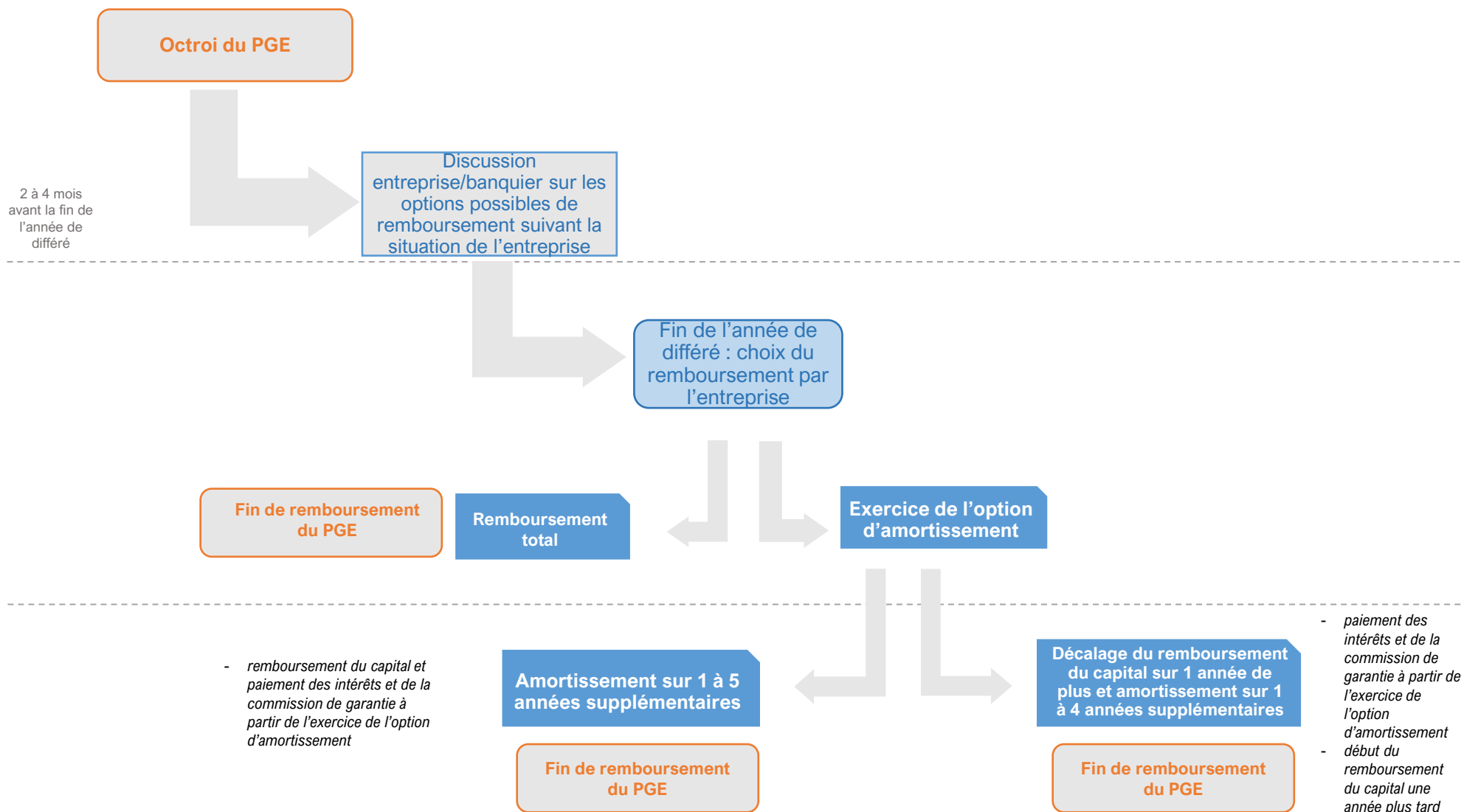
Au total (16 avril 2021) :

- Plus de 676 000 entreprises bénéficiaires de PGE (parmi lesquelles 88% de TPE et 5% de PME)
- 137 Mds€ de PGE accordés (selon un montant moyen de 200 k€ toutes entreprises confondues et 91 k€ pour les seules TPE)

au 16 avril 2021, sur plus de 459 000 PGE (soit 68% des PGE accordés et décaissés) pour lesquels le choix a été exprimé (contrat ou intention précise) :

- ✓ 53% choisissent un amortissement avec année de décalage du capital ;
- ✓ environ 14% vont rembourser dès 2021 ;
- ✓ 6% l'amortiront entre 2022 et 2023 ;
- ✓ 11% l'amortiront entre 2024 et 2025 ;
- ✓ 68% choisissent la durée la plus longue possible (fin du prêt en 2026).

# DECISION DE L'ENTREPRISE SUR LE CHOIX DE REMBOURSEMENT DU PGE

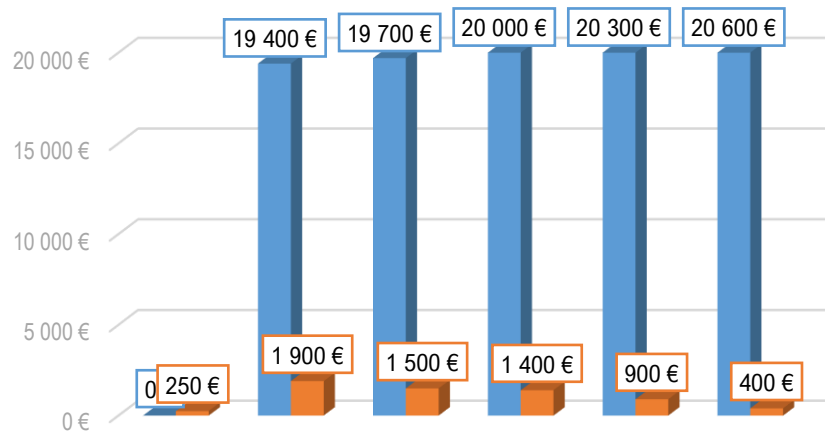


# EXEMPLES DE CHOIX DU REMBOURSEMENT EN AMORTISSEMENT

Exemples simplifiés, sur base de PGE accordé en 2020, pour 100 000€ empruntés (calculs simplifiés)

- Amortissement simple sur cinq années (fin d'amortissement : 2026)

**Simulation Entreprise 1**  
avec un amortissement mensuel sur base 5 ans



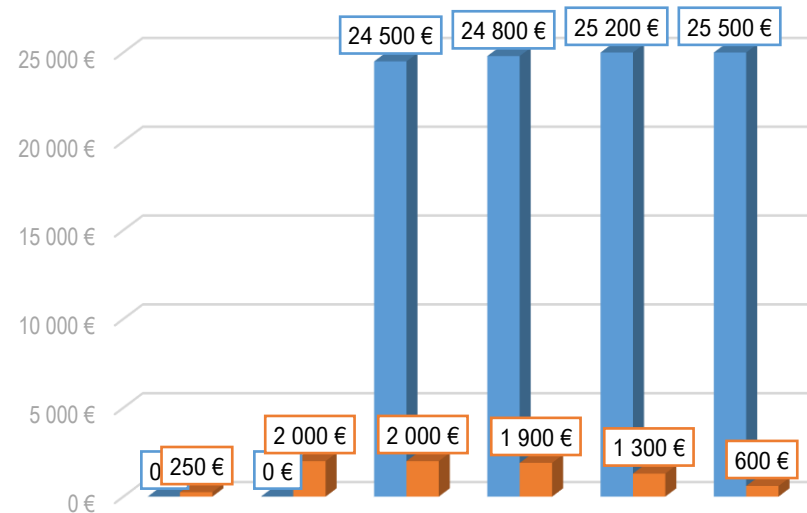
■ capital remboursé par an

**Soit pour 100 000 € de PGE empruntés :**

- un coût global de 6 100€ (commission de garantie incluse)
- des remboursements sous forme mensuelle de 1 800€ (en moyenne lissée sur la période d'amortissement)
- 19 400€ de capital remboursé la 1ère année d'amortissement (80 600€ de capital restant dû)

- Amortissement sur 4 ans après 12 mois de décalage du remboursement en capital (fin d'amortissement : 2026)

**Simulation Entreprise 2**  
avec un amortissement annuel sur base 4 ans, après un 1er remboursement de capital en année 2



■ capital remboursé par an

**Soit pour 100 000 € de PGE empruntés :**

- un coût global de 7 800€ (commission de garantie incluse)
- des remboursements sous forme annuelle de 21 600€ (en moyenne lissée sur la période d'amortissement)
- 0€ de capital remboursé la 1ère année d'amortissement (100 000€ de capital restant dû)



# MORATOIRES OU REPORTS D'ECHEANCES DE CREDITS PROFESSIONNELS

A juin 2020, plus de 250 Mds€ de crédits concernés par des reports  
soit 2 millions de contrats de prêts aux entreprises et l'équivalent de **20 Mds€ d'allègements** de trésorerie

## Avant le **30 septembre 2020** : des moratoires généralisés, accordés massivement aux entreprises

- Dans le cadre des directives de l'Autorité bancaire européenne (EBA)
- Dès début mars 2020, reports d'échéances jusqu'à 6 mois aux entreprises qui en font la demande
- Dans le cadre du plan Tourisme en mai, 6 mois supplémentaires pour les activités liées au tourisme
- Pas de difficulté notable à la reprise des échéances (retards de paiement < 5%)

## Depuis :

- Plus de moratoire généralisé
- Possibilité d'accord de reports d'échéances, au cas par cas, suivant le dialogue personnalisé banque/entreprises
- Notamment pour les entreprises qui continuent à faire face à des restrictions d'activité

**i** Autres solutions possibles. Ex. pauses d'échéances prévues dans les contrats de prêts, rééchelonnement...

**i** Ces dispositifs, autorisés par l'Autorité bancaire européenne et par un protocole de place national, ont pris fin en **septembre 2020**

# PRATIQUE : EN CAS DE DIFFICULTE DANS LA RELATION DE 1<sup>ER</sup> CONTACT ENTRE L'ENTREPRISE ET SA BANQUE

En cas de difficulté concernant le crédit (PGE, report d'échéance...), nous répondrons sur toutes les situations individuelles ainsi remontées, de sorte à maintenir la continuité des entreprises en restriction d'activités, qui n'ont d'autres difficultés que celles qu'induit la crise sanitaire.

## 1 : contacter le niveau de direction de la banque

## 2 : contacter les correspondants dédiés de chaque groupe (principaux réseaux ici)

- La Banque Postale : [informations-personnesmorales.covid19@labanquepostale.fr](mailto:informations-personnesmorales.covid19@labanquepostale.fr) (dédiée aux questions des associations professionnelles, chambres des métiers, CCI... pas pour les cas individuels) :
- BNP Paribas : [01 49 37 70 00](tel:0149377000) (numéro de conseillers dédiées) :
- Société Générale et Crédit du Nord : [PGESG-MED@socgen.com](mailto:PGESG-MED@socgen.com) ; [PGE.MED@cdn.fr](mailto:PGE.MED@cdn.fr)
- Crédit agricole + LCL : [pge@credit-agricole-sa.fr](mailto:pge@credit-agricole-sa.fr)
- BPCE : [PGE-caisse-epargne@bpce.fr](mailto:PGE-caisse-epargne@bpce.fr) ; [PGE-banque-populaire@bpce.fr](mailto:PGE-banque-populaire@bpce.fr)
- Crédit Mutuel + CIC : [contact-creditmutuel@creditmutuel.com](mailto:contact-creditmutuel@creditmutuel.com)

## 3 : saisir le médiateur du crédit :

<https://mediateur-credit.banque-france.fr/saisir-la-mediation/vous-allez-saisir-la-mediation-du-credit>